

Objet :

Dossier G : 1^{ère} demande d'admission par l'État, à compter du 1er septembre 2016, de 2 formations de la Haute École Lucia-de-Brouckère, établissement wallon d'enseignement supérieur

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-7 et R642-9,
- Vu l'accord de collaboration entre l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES), Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) – Belgique, et la Commission des titres d'ingénieur, du 4 novembre 2014
- Vu le rapport CTI-AEQES établi par le comité des experts : Guy AELTERMAN (président) ; Alain JENEVEAU et Jacques SCHWARTZENTRUBER (rapporteurs CTI) ; Danièle CHOUEIRY, Quentin DRÈZE, Élie MILGROM et Aurore VOITURIER (experts), et présenté en réunion plénière de la CTI les 13 et 14 septembre 2016,

9 Hautes écoles belges, établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), ont demandé à être auditées par la CTI en vue de faire reconnaître en France leurs diplômes par la procédure d'admission par l'État. Il s'agit d'une première demande. Ces diplômes de « **master en sciences de l'ingénieur industriel** » sont délivrés à l'issue d'une formation en 5 ans composée d'un premier cycle scientifique et technologique généraliste de 3 ans conduisant à un diplôme de bachelier de transition suivi d'un cycle master de 2 ans organisé selon diverses « orientations » (correspondant à des spécialités). 32 formations ont été examinées.

Les Hautes écoles sont pluridisciplinaires et comportent ainsi plusieurs composantes dénommées « catégories » au sein desquelles peuvent être structurés des départements thématiques ou « sections ». Le Conseil général des hautes écoles (CGHE) fixe le cadre général des formations dans ces établissements. Le décret « Paysage » a restructuré l'enseignement supérieur en 2013 (« Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études »).

Après une évaluation de l'ensemble du cursus faite sur la base d'un référentiel commun dans le cadre d'une mission effectuée conjointement, pour la France, par la Commission des titres d'ingénieur et, pour la Communauté francophone de Belgique, par l'AEQES, agence qualité de service public de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), et au vu des rapports établis pour chaque Haute école et de l'analyse transversale, disponibles sur le site de l'AEQES,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Présentation générale

La Haute école Lucia de Brouckère a été constituée en 1996 ; elle comporte cinq catégories : agronomique, paramédicale, économique, pédagogique et technique. Au sein de la catégorie technique, l'« Institut Meurice », situé sur le campus du CERIA (Centre d'enseignement et de recherche sur les industries alimentaires et chimiques) à Anderlecht assure la formation d'ingénieurs industriels dans les deux orientations : chimie et biochimie.

La Haute école est placée sous la tutelle de la Commission communautaire française de la région de Bruxelles-Capitale (CoCoF) et de la province du Brabant wallon, et fait partie du réseau officiel neutre subventionné.

L'institut Meurice comptait en 2014-2015 82 étudiants dans les 5 années de formation (53 étudiants en bachelier et 29 en master). Cet effectif est en diminution régulière depuis 2009.

La recherche est effectuée au sein de la structure associée Meurice R&D (sous forme d'ASBL). Il y a deux ans, les pouvoirs organisateurs ont décidé de séparer fortement les activités d'enseignement et de recherche, alors que les enseignants disposaient auparavant « d'heures de recherche ».

1.1 Caractéristiques globales

Les enseignants permanents (maîtres-assistants, chargés de cours et chef de travaux) représentent environ 14 ETP, ce qui correspond à un taux d'encadrement très satisfaisant. Meurice R&D dispose quant à lui de 11,25 ETP de recherche. Il faut rajouter à cet effectif une vingtaine d'ETP de personnels technique, administratifs ou ouvriers. La politique d'embauche des enseignants privilégie les détenteurs d'un doctorat.

L'établissement dispose de matériels, d'équipements et d'infrastructures de très bon niveau, en particulier pour la recherche, et auxquels les étudiants peuvent avoir accès. Les étudiants ont accès à la bibliothèque du CERIA et à celle de l'ULB.

Il n'y a pas actuellement de démarche qualité formalisée à l'Institut Meurice ; en particulier, l'évaluation des enseignements par les étudiants n'est pas réalisée.

La mobilité internationale est très faible, malgré quelques accords avec des établissements étrangers. Le volume d'heures de formation en anglais est très faible (75h sur les 5 ans de formations) et ne permet pas de dépasser le niveau B1.

L'accès à l'emploi n'est pas clairement mesuré. Les entreprises expriment leur satisfaction quant au niveau technique des diplômés, mais notent des lacunes en langues étrangères et management

1.2 Evolution de l'école

Il s'agit de la première demande d'admission par l'État faite par la catégorie technique, dont c'est la première évaluation par la CTI et par l'AEQES.

1.3 Formations

Ingénieur industriel, orientation chimie

Cette formation offre deux options : « analyse chimique et génie environnemental » et « hauts polymères, peintures et vernis ». Elle a diplômé 3 ingénieurs en 2014, tous issus de l'option « hauts polymères, peintures et vernis ».

Ingénieur industriel, orientation biochimie

Cette formation offre trois options. 11 diplômés ont été délivrés en 2014 : 4 en option « industries biochimiques et brassicoles », 2 en option « industries alimentaires », 5 dans l'option récemment créée « Biotechnologie pharmaceutique ».

2. Synthèse de l'évaluation

La mission d'audit a rencontré une institution en situation de crise interne : en dépit d'un réel potentiel et d'un passé prestigieux, l'institut Meurice souffre de tensions internes graves, conduisant à un profond mal-être au travail qui n'est pas traité. Les réunions du conseil de catégorie ne se tiennent plus, et pire encore, les étudiants sont souvent pris à témoin des antagonismes entre groupes d'enseignants.

Points forts

- satisfaction globale des étudiants et des employeurs quant à la formation
- haut potentiel de compétences du corps enseignant
- proximité et accessibilité des enseignants
- quelques bonnes initiatives pédagogiques (par ex. « controverse inter-orientations »)
- recherche active et de bon niveau
- infrastructure et matériel de qualité

Points faibles

- manque de politique et de stratégie d'établissement
- dysfonctionnement général de l'organisation
- problèmes d'ordre éthique
- absence de concertation formelle avec les parties prenantes externes
- très faible visibilité de la formation d'ingénieur

Opportunité

- réputation antérieure de l'établissement
- situation en région capitale

Risques

- nombre d'étudiants faible et en décroissance
- pouvoir organisateur bicéphale et peu entreprenant
- séparation forcée des activités de recherche et d'enseignement

En conséquence,

la Commission des titres d'ingénieur **émet un avis défavorable à l'admission par l'Etat** des deux diplômes de master de la Haute École Lucia-de-Brouckère dans les domaines : biochimie, chimie

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** n'est pas attribué.

Le présent avis sera transmis au Ministère français en charge de l'Enseignement supérieur et de la recherche qui statuera sur les admissions par l'État demandées.

Délibéré en séance plénière à Paris, les 13 et 14 septembre 2016

Approuvé en séance plénière à Paris, le 8 novembre 2016



Le président
Laurent MAHIEU